

**ARRETE MUNICIPAL N° A2024-195  
FERMETURE AIRE DE JEUX  
PARC DU CHANT DES OISEAUX  
DU 11 MARS 2024 AU 20 MARS 2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER**

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le Code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants et L2213-1 et suivants, et L2122-18,

Vu la demande de l'entreprise BUET PAYSAGE, en date du 01 mars 2024,

Vu l'arrêté municipal n°2020-280 du 22 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature au bénéfice du 5<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Francis NICAISE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre, la sécurité des intervenants et de la population,

Considérant la nécessité d'assurer le parfait déroulement des travaux de remise en conformité d'une structure de jeux par l'entreprise BUET PAYSAGE – 14740 THUE ET MUE,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'entreprise BUET PAYSAGE est autorisée à occuper le domaine public afin de procéder à la remise en conformité d'une structure de jeux, dans le Parc du Chant des Oiseaux, du **11 mars 2024 au 20 mars 2024**.

**ARTICLE 2 :** L'accès à l'aire de jeux du Parc du Chant des oiseaux sera interdit durant toute la durée des travaux de remise en conformité.

**ARTICLE 3 :** L'entreprise BUET PAYSAGE aura la charge de la matérialisation de l'interdiction d'accès à l'aire de jeux du Parc du Chant des Oiseaux du **11 mars 2024 au 20 mars 2024**.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire et agent de la force publique habilités à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la notification.

**ARTICLE 6 :** Madame le Maire, Monsieur l'adjoint au maire en charge de la sécurité, Monsieur le commandant de la communauté de brigade de Courseulles-sur-Mer, Monsieur le responsable de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui fera l'objet d'une insertion au registre des actes de l'exécutif et d'une publication.

Fait à COURSEULLES S/MER, 04/03/2024

Signé le 06/03/2024

Publié le 06/03/2024

Pour le Maire et par délégation  
Le Maire Adjoint

  
  
Francis NICAISE